

Le 19-08-18

Monsieur le Ministre-Président,

La Wallonie est à l'aube d'une reformulation de sa Politique d'Autonomie des Personnes en situation de handicap et il nous paraît dès lors important qu'elle puisse se décliner selon un financement individualisé et des modèles valorisants permettant à toute personne quelle que soit sa déficience, son âge, de faire de réels choix de vie.

L'article 19 de la CDPH définit les modalités de la pleine participation à la vie dans la société dont un accès à une gamme de services adaptés et diversifiés y compris l'assistance personnelle permettant la réalisation d'un réel projet de vie.

Même orientation définie dans la stratégie handicap 2017-2023 du Conseil de l'Europe recommandant de passer d'une politique d'allocation des ressources aux institutions au développement de services d'aide individualisés en plaçant les souhaits et choix de l'individu au cœur de la prestation de services.

Que ce soit lors d'un [colloque de 2015 « vivre sa vie »](#) organisé au cœur même du Parlement wallon ou encore lors d'une [conférence de 2016 « mises en œuvre de l'article 19 CDPH »](#), nous avons eu le plaisir d'accueillir des représentants du Groupe d'Experts Européen « pour la transition vers des services de proximité » ainsi que du Fond Social Européen parmi nos orateurs.

La création d'une réelle alternative à l'institution peut en effet être soutenue par les Fonds structurels européens comme cela a déjà été fait dans d'autres pays et répondrait aux recommandations formulées par les experts des Nations unies à l'égard de notre pays en 2014. Sans compter les bénéfices socio-économiques qu'une telle Politique pourrait engendrer.

Nous souhaitons le développement d'une offre de services basée sur des valeurs de pleine participation, d'émancipation et d'acquisition de compétences répondant au souhait légitime de chacun de vivre dans la dignité et posant les balises d'une société où la déficience, le handicap ne peut plus être un critère de grande précarité ou d'exclusion.

Il est donc primordial que pour le prochain Programme Opérationnel 2021 – 2027 des Fonds Structurels européens, l'inclusion sociale soit valorisée comme priorité transversale et non plus uniquement dans le seul domaine de la formation et de l'emploi.

Forts d'une large représentativité associative, nous bénéficions du soutien de l'AVIQ ainsi que de l'accompagnement de Propage-s, Agence conseil en économie sociale afin de développer ce projet.

Vous serait-il possible des lors de nous recevoir tout prochainement afin de mieux évaluer cette perspective, les priorités du prochain PO faisant actuellement l'objet de négociations ?

Je vous en remercie déjà vivement et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Corinne Lassoie,
Présidente

Le 27-08-18

Madame la Présidente,
Chère Madame Lassoie,

Par la présente, j'accuse bonne réception de votre courriel du 13 août dernier auquel j'ai réservé ma meilleure attention.

Comme vous le savez, la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon attache une importance particulière aux politiques de soutien aux personnes porteuses d'un handicap.

Cela se traduit par une volonté de mettre en place des mesures, sous la coordination de ma collègue la Ministre Alda GRÉOLI, qui favorisent l'autonomie, l'épanouissement et l'inclusion de ces personnes dans la société. Ainsi, en décembre 2017, le Gouvernement wallon a mobilisé une enveloppe de 50 millions €, dans le cadre du Plan Erich, afin de soutenir 40 services d'accueil et d'hébergement dans la modernisation de leurs infrastructures, trop souvent inadaptées aux besoins actuels des personnes en situation de handicap. Ces investissements visent à recalibrer les structures actuelles en de plus petites unités, respectant ainsi le bien-être et l'intimité des résidents.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan accessibilité 2017-2019, une approche transversale a été mise en place pour mieux appréhender cette problématique sous toutes ces dimensions. Celle-ci démontre déjà toute son utilité.

Je ne manquerai dès lors pas de sensibiliser ma collègue en charge de ces matières, Alda GREOLI, sur la nécessité de poursuivre notre action envers la personne en situation de handicap dans ce sens, en ce compris dans le cadre des Fonds européens.

De votre côté, je ne peux que vous encourager à poursuivre votre collaboration avec l'AVIQ mais aussi avec votre réseau de partenaires.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Chère Madame Lassoie, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Willy BORSUS

Ministre-Président de la Wallonie

rue Mazy 25-27 - 5100 Namur (Jambes)

Tél : +32 (0)81 33 13 65 - Fax : +32 (0)81 33 13 66

willy.borsus@gov.wallonie.be

www.gouvernement.wallonie.be